

LISTES D'APTITUDE 2017

Accès au corps des :	Conditions requises au 1 ^{er} janvier 2017	Dossier à constituer	Calendrier
AAE	Appartenir à un corps de catégorie B et justifier de 9 ans de services publics dont 5 ans au moins de services civils effectifs dans un corps régi par le décret 94-1017 modifié du 18/11/1994 ou par le décret 2010-302 du 19 mars 2010.	1 - Dossier de candidature pour la liste d'aptitude (annexe 1) 2 - Copie du compte rendu d'entretien professionnel de l'année en cours et de la fiche poste.	Retour des dossiers au rectorat- DPATE-BPE pour le 7 avril 2017 . Retour des classements CPE et PV pour le 21 avril 2017 .
SAENES	Etre fonctionnaire de catégorie C et justifier de 9 ans d'ancienneté de services publics.	1 - Dossier de candidature pour la liste d'aptitude (annexe 1) 2 - Copie du compte rendu d'entretien professionnel de l'année en cours et de la fiche poste	Retour des dossiers au rectorat - DPATE-BPA pour le 7 avril 2017 . Retour des classements CPE et PV pour le 21 avril 2017 .